[N. Coquerel]

c 83

SVITE DES RENCONTRES DE M. GVILLAVME en l'autre Monde.

Papier

L'on me faict mort,
Mais c'eſt à tort :
Car ma folie
Demeure en vie.

Discours sur les monnoies contrefaites Turcan

AV PEVPLE DE FRANCE.

M'en allant veoir là bas Chicot mon compagnon,
L'on me dit en chemin que certaine vermine,
Eſtoit venuë en France apporter vn momon,
Qu'ils appelloient entr'eux, Aduis de tourmentine:
Pour vous en aduertir i'ay retraßé mes voyes,
Me doutant que ce jeu s'addreſſe à vos Monnoyes.

A PARIS,

Chez PIERRE RAMIER.

Iouxte la copie cy deuant Imprimée.

Case
F
39
.326
1609 LE

THE NEWBERRY
LIBRARY

51-1806

SVITTE DES RENCONTRES DE MAISTRE GVILLAVME en l'autre monde.

MEssievrs, depuis que ie partis de la Cour pour faire vn voyage en l'autre monde, i'ay passé par plus de dix milles Royaumes, & entr'autres au Royaume de la Lune, où la folie est le plus en vogue qu'en tout autre lieu, & trouuant l'air du pays assez aggreable, & la conuersation de ce peuple là assez douce à l'abbord: ie fis resolution d'y seiourner quelques iours, & comme curieux ie m'informay de leur origine, mœurs & façon de viure; Vn grand aualleur de poix gris voulant satisfaire à ma curiosité, me dict: Vous deuez sçauoir que nous sommes yssus de la race de Timon l'Athenié & Dorithie femme en premieres nopces de Boreas, & nostre plus grãd exercice est de preparer vne certaine drogue qui

croiſt en ce païs, que nous appellons Auis de tourmentine, laquelle ſert à prendre les perſonnes comme les oyſeaux à la glus, & noſtre façon de viure & celle du Cameleon, ne differe en rien, car nous humons l'air en forme d'Huiſtre à l'eſcaille, Et me dit qu'ils traffiquoient de ceſte drogue d'Aduis par toute l'Europe, ayans correſpondance auec certains hommes de leur caballe, & diſoient qu'ils debitoient plus en France, qu'en tout le reſte du Monde, de ceſte tourmentine: meſme que depuis quelque temps en ça, il en eſtoit venu trois les plus eſcarbillarts Lunatiques d'entr'eux, chargez comme Mulets d'Auuergne, de ceſte-dicte drogue, pour voir ſi elle opereroit ſur vn pied nouueau, qu'ils vouloient propoſer ſur certaine monnoye, & ſe promettoient que s'ils en pouuoient debiter en France vne dragme, qu'ils ne ſeroient plus conſtipez: & feroient mieux leurs affaires, & que les millions ne leur manqueroient non plus que la queuë à vn Singe. Entendant ce diſcours, ie m'imagine auſſi toſt qu'ils eſtoient meſchants du coſté paternel, eſuentez du coſte maternel, & lunatiques de

leur patrie, & que par conſequent eux, ny leur drogue ne valoient rien, & que le tout ne tendoit qu'à piper le monde : & ſans leur dire mot auſſi toſt ie rebrouſſe chemin pour venir aduertir Monſieur mon bon ami qu'il ſe gardaſt bien d'vſer de ceſte drogue d'Auis pour reformer ſes monnoyes, attendu qu'elle venoit d'vn meſchant païs, & que ceux qui propoſoient d'en vſer le faiſoient plus pour leur profit particulier que pour le ſien, & comme ie fus deuant le Palais i'entendis ce nazillart à la face cramoiſie qui crioit, *Raiſons ſur l'Edict des Monnoyes*, ie m'arreſte auſſi toſt & meſcrie tout haut: Ha ha, voici de la drogue de mes chalans, i'acheté vn de ces liures, & recognus que ce ſcribe propoſant, raiſonnoit en faueur de ces partiſans ſ'eſcarmouchant auec le vent, pour faire accroire au peuple que veſſies ſont lanternes, & que la Lune eſt vne peau de vache.

Et deſireux de cognoiſtre ces propoſans : ie m'informe en tapinois qui ils eſtoient ; on me dit: Ce ſont trois hommes arriuez de nouueau du Royaume de la Lune, & en ont apporté certaine drogue, pour faire vn pied nouueau. Ce liure traitte de ſa proprieté, mais nous trouuons

qu'ils ſont bien eſtourdis : car en France nous ſommes bien meilleurs Maiſtres que de faire des pieds ſeuls: car nous faiſõs la teſte, le corps, les pieds & les mains, tout d'vn coup, & ſans tant de diſcours; & me fut dit leur nom tout bas à l'oreille, & permanandail y a long temps que ie les cognois, i'ay eſté autrefois leur pedagogue, mais maintenant ils ſçauent plus que moy, & n'en ſuis pas marry; Ce m'eſt beaucoup d'hõneur que l'on die, ils n'ont pas mal profité à l'eſcole de Maiſtre Guillaume : mais ie ne leur ay pas enſeigné à faire parler d'eux, comme fiſt Heroſtrate; s'il y a du mal, cela vient de leur naturel, & non pas de ma doctrine, & cõme bon Maiſtre, ie les veux reprimer doucement, de ce qu'ils mettent toute la France en garbuge, auec ceſte meſchante drogue d'Aduis qu'ils ſucrent du bien public, amorce de Renard pour manger les poulles: Et qui leur demanderoit en conſcience ce qu'ils cherchent, & ils vouluſſent reſpondre en verité, ils diroient, Nous cherchons vn moyen pour auoir de l'argent : Et que celuy qui dit, qu'il a quitté ſa tranquille faineantiſe pour chercher voſtre repos dans le deſordre de ſa cer-

uelle, voudroit bien auoir trouué la cache pour y porter les quatre doigts & le pouce, pour acheter vn eſtat de gentilhomme ſuiuant la Cour, teſmoing le leurre qu'il portoit par tout ſoubs ſon bras pour attirer quelques affamez à prendre ſon party, en leur diſant, Il y a vn million d'or à gaigner ſur mon Aduis, tous fraiz faicts, & qu'il ne ſoit vray, comptez, il y a bien en France douze milliõs en or ou en argent, nous refondrons tout cela, & le Roy nous accordera la douzieſme partie pour la Traicte, n'eſt-ce pas vn million que nous gaignerons, barbe raze & pied ferrat. Et les matieres qui viendront doreſnauant d'Eſpagne, & que nous conuertirons en eſpeces durant noſtre party general, ſeront aſſez baſtantes pour payer tous les fraiz, & ce que nous donnerons à ſa Majeſté: Qu'en dites-vous? n'ay-ie pas de l'eſprit d'auoir trouué cet Aduis, ne dictes mot, cache la meſche, nous ſommes tous riches: faites ſeulement iouër les reſſorts de vos intelligences, dictes le mot gaillard, & vous verrez que nous viendrons à bout de tout, qui ſera vn moyen pour manger des gras chappons

du païs du Maine. Voila le premier acte de ce Triumvirat.

Et le second general de l'ordre de mes fantasies en feroit bien accroire qui ne le cognoistroit, lequel s'est fait assigner trente-six mille liures d'esperances sur le mont Valerian, & outre plus deux mille liures de pension sur les aisles des Moulins à vent, qu'il proposoit de faire sur des batteaux à Venise, plustost que de declarer qu'il auoit la ceruelle intrinsequée & l'imaginaire embrelucoquée : estant son Aduis des vieilles rapsodies qu'il a ouy compter çà & là depuis douze ans qu'il y trauailla, où il n'y a ny rime ny raison non plus que dans sa teste, & voudroit bien qu'on fist ce qu'il dict : mais Maistre Gounin est mort, le monde n'est plus gruë.

Et l'autre pauure Tiercelet de montagne qui se bat à la perche, disant, qu'vn de ses compagnons proposant luy auoit espuisé la lune du cerueau par voye indirecte, & vouloit se faire declarer solemnellement par arrest, Prononcé par la bouche de Monsieur mon bon Amy. Pecora campy : asseurez vous que la recompense de son Aduis ne luy fera

iamais

iamais manger vn here eſmouchetté à la ſauce d'ail, mais on dict en ſon pays. *Qui eſt fat quan naych non guaris iamay.*

Si ie parle vne fois à Monſieur mon bon Amy, ie luy diray ſans rire que tout ſon peuple ſe plainct de ce nouuel Edict, & qu'on tient qu'il y perdra beaucoup, à cauſe qu'il eſt le plus riche de ſon Royaume, dont ie n'en ſuis pas marry : qu'il n'en face donc rien, puis que les plus experimentez luy conſeillent autrement, ie m'aſſeure qu'il ſe trouuera bien de leur conſeil, comme ont fait ſes predeceſſeurs, à ce qu'ils me dirent l'autre iour en parlant à eux, & me tindrent ce langage : Hola Maiſtre Guillaume, ſi vous retournez voir Monſieur voſtre bon amy, dites luy qu'il y a beaucoup plus d'hommes ſages par opiniõ que par effet, & que ceux qui font tout de leur teſte ſans conſeil, ne font rien qui vaille, & comme ſage Roy, qu'il eſt, q'uil n'eſcoute plus ces vendeurs de tourmentine, mais qu'il incline l'oreille de ſa charité à la voix de ſon pauure peuple qui crie, Ayez ſeul pitié de nous, puis que en vous ſeul eſt noſtre refuge.

M'entretenant en ce diſcours, i'apperceu venir de loing vn general que i'auois

cogneu en l'autre monde, qui estoit l'honneur de son temps, au faict des Monnoyes, ie l'appelle: Hola, Monsieur Turquant, approchez vous vn peu pour dire vostre aduis sur ce discours des Monnoyes, il y va de vostre interest; Car ceux icy disent qu'en dressant l'Edict de l'annee mil cinq cens soixante & dix-sept, vous n'auez rien fait qui vaille, & que Marilliac, Marcel, Monperlier, & Riberolles, & vous, n'entendiez rien tous au faict des Monnoyes, ie ne puis croire cela, ou la renommee est fausse, faictes donc voir à ce coup que ceux icy qui vous blasment, ne seroiẽt que vos petits Ricochons, si vous estiez encore au monde:

Turquant, L'enuie, & la calomnie a esté de tout temps vn vice fort commun, & principalement auec les ignorans, c'est pourquoy ie ne m'estonne point de ce qu'ils disent, puis que cest acte est l'effect de leur malice, mais la verité fille du temps, fera veoir leur mensonge à descouuert: vous protestant, Maistre Guillaume, que ie ne diray, ny respondray à tout ce discours, que ce que doit vne ame espuree de toutes les passions du monde, & m'y porteray auec autant de zele que ceux

icy ont d'ambition pour souiller nostre memoire, & suis bien ayse de me trouuer en ce lieu pour empescher ces proposans d'esleuer leurs trophees sur la ruine de nostre gloire.

Maistre Guillaume, Bon, bon, deffendez bien vostre querelle, nous sommes tous deux morts, & ceux icy vous veullent faire mourir encore vne autre fois.

Turq. La vertu ressemble au Phenix, elle renaist de sa cendre, & prend nouuelles forces pour vaincre ses ennemis.

M. G. Ils sont à nous : ça, ça, combattons main à main, ie voy qu'ils ont peur, sonne trompette, où sont-ils, donnons, aguisez vos armes tandis que ie vous vois engager à la meslee du fin, du poids, de la traitte, ie vous lairray faire, car en tout cela ie ne suis point vaillant : mais ie recognois bien que ce porteur de tourmentine veut forcer le peuple par son discours, à croire qu'il gaignera en perdant, en ce nouuel Edict des Monnoyes, disant, qui l'a faict, quel il est, & pourquoy on l'a faict.

Pour le premier poinct, qui l'a faict, ce n'a pas esté Monsieur mon bon amy : car à ce que l'on dict, ceſt Edict est à son pre-

iudice, & de ſon peuple, mais ſi vous voulez ſçauoir ceux qui ont eſté les premiers propoſans de ceſte tourmentine: Ce ſont eſté trois cerueaux extrauagants, auſſi capables au faict des Monnoyes, que la mulle du Pape à dancer ſur la corde, & gaige qui les mettroit tous trois dans vne copelle, au lieu d'y trouuer quelque choſe de bon, il n'y reſteroit que ces vers,

Ces trois metaux de bas Aloy,
Foibles, n'ont peu ſouffrir par moy
Le ſage plomb d'vne copelle,
Car le Peru de leur ceruelle
Ne tient pour marc qu'vn grain de vent:
C'eſt pourquoy donc les eſprouuant,
Eux, leurs Aduis & leur menee,
I'ay tout enuoyé en fumee.

Pour le ſecond poinct quel il eſt, il eſt tel que l'argent eſt décrié pour ceux qui n'en ont point, & croy que ces donneurs d'Aduis ſont de ceſte Cathegorie : car ie recongnois à leur minois qu'ils en voudroient bien auoir, & tenez pour tout certain qu'ils ne ſont ennemis des piſtolles, que pour n'en auoir point. Mais ie croy qu'elles ne leur agaceront point les dents: de ce premier decry qui ſe fera, ſera de ces donneurs d'Aduis, pour n'eſtre du til-

tre qu'il faut, & si on empesche le transport ce ne sera pas de leurs personnes; car deux ou trois petits diables au poil follet les emporteront en enfer, pour faire prendre à Pluton vn Bolus de leur tourmentine.

Et pour le troisiesme, pourquoy on l'a faict: C'est pour des vieux escus faire des nouuelles Henricques, ce dit-on, la proposition en est fort belle si la matiere ne nous manque: Enjoignez à ces donneurs d'aduis de nous en fournir, la mine ne leur manque point, mais i'ay peur qu'elle ne nous trompe, d'autant qu'elle est bien esuentee; Nous voulant persuader de faire l'eschange que fist Glaucus, auec Diomedes, du cuiure pour de l'or.

Quand ie parle de cecy, ie suis marry que ie ne fume, car ie mangerois aussi tost vn enclume qu'vn mortier de fer, i'ay plus de cinquante muids de regrets de ce que vous n'estiez au monde, quand ces Escogriffes donnoient à entendre, qu'il y auoit vne Traicte cachee sur la fabriquation des Monnoyes, & appelloient l'vne ordinaire, & l'autre extraordinaire, & ainsi calomnioient tous ces gens de bien qui dresserent sainct-

ment l'Edict de 77. Car vous qui estes mort cõme moy, eussiez parlé sans crainte des viuants, & leur eussiez faict sortir plus de mensonge de la bouche, que ne feroit vn Asne de pets, s'il auoit mangé trois boisseaux d'œufs de fourmis, & soustenoyent effrontement que les trente-deux sols qu'ils vouloient mettre de traicte sur le marc d'argent, & dix neuf liures quatre sols sur le marc d'or n'excedoit celle qui se prend pour le iourd'huy, ie ne sçay s'ils disent vray, respõdez à cela vous qui entendez ce Grimoire.

Turq. Maistre Guillaume, c'est vne inuention de ces esprits brouillons pour s'introduire aux bonnes graces du peuple, aux despens de nostre reputation, mais comme ceste offence nous a esté faite publiquement, ie feray voir leur mensonge à la veuë de tous, & diray auec ce sage, ô que la malice iointe à l'ignorance faict de mal.

La traicte sur le marc d'argent, est de 15. ols 6. deniers, les Escharcetez de Loy & foiblage de poids, sont d'autre nature, d'autãt que ç'a esté vn priuilege accordé en faueur des maistres, fondé sur des grãdes raisons, par ce qu'ils ne peuuent allier

l'argent à vnze deniers preciſément, c'eſt pourquoy on leur a accordé deux grains de remede ſur le fin. Et pour la taille vn 5. de piece, pour éuiter la refonte de leurs ouurages, ſ'ils eſtoient foibles de ce cinqieſme: Et eſt en l'option du maiſtre d'vſer de ce priuilege, en payant leſdicts Eſcharcetez de Loy & foiblage de poids à ſa Majeſté : mais le plus ſouuent leſdits maiſtres ayment mieux employer leſdicts remedes dans leurs ouurages au profit du peuple ; que de les payer à ſa Majeſté. Et pour le regard des ſoixante grains, reſtant au marc par deſſus les 25. ſols de piece : ie me ſouuiens que cela fut fait en faueur des ouuriers, pour éuiter que les gardes ne cizelaſſent à tout coup leurs ouurages, ne pouuant tailler les pieces ſi iuſtes qu'elles demeuraſſent entre deux fers: C'eſt pourquoy les ſoixante grains furent accordez pour le trebuchant, qui eſt à dire qu'il ne faut pas que l'ouurier face ces 25. vn cinquieſme de piece de poids tant ſeulement, mais trebuſchantes. Et ainſi leſdicts 60. grains entrent dans le marc à la piece, qui eſt le terme de l'ordonnance, la piece reuenant au marc, & le marc à la piece.

Partant il ſe void qu'il n'y a que 15. ſols

6. deniers de Traitte sur le marc d'argent porté par l'Edict de 1577. & que ceux qui mettent ces propositions en auant, veulent preuenir le peuple pour introduire leur malice: Par le mesme Edict la Traitte fut mise sur le marc d'or de 5. liures 3. sols, & ne pouuant allier l'or de nos escus à vingt-trois Carats iustes, l'on accorda en faueur desdits maistres vn quart de Carat de remede, & deux Felins sur la Taille, estant à la discretion des maistres de s'en seruir en les payant à sa Majesté, ou de ne s'en seruir pas, & les mettre dans la piece, cõme ont fait plusieurs: Et pour les quarante grains restant à la Taille du marc, cela va pour le tresbuchant de septante deux escus & demy qu'il y a au marc, & se retrouuent dans le marc à la piece, comme j'ay dit cy dessus de l'argent: Et par ces raisons il n'y a que cinq liures trois sols de Traitte sur le marc d'or; Voila comme le mensonge est destruict par la verité.

M. G. C'est parler en maistre, ça que ie vous embrasse Monsieur Turquant, où sont maintenant ces emballeurs qui endormoient le peuple par ces discours, afin de rendre odieux ceux qui vouloient deffendre cette querelle, cõment vous les rẽdriez

driez quinaut, & principallement celuy qui proposoit de mettre le marc d'argent fin à 22. liures, l'or fin à deux cens soixante 4. liures, & vouloit faire valoir l'or de 22. carats ouuré au prix de l'or fin, & l'argent à vnze deniers rendu au peuple, au prix de largent fin.

Turq. Cest aduis estoit plus pernicieux que le premier, car il eust pris vn denier de fin pour la Traicte sur chasque marc d'argent, qui eust valu au prix de son argent fin trente six sols huict deniers, & pour marc d'or il eust pris deux Carats, qui eussent vallu 22. liures.

Maistre Guillaume, Vertu chou, appellez-vous cela bien public en François, quant à moy ie l'appelle en Espagnol *Engannar el pueblo*, quel reformateur de la ruë de la Harpe, ce mal eust esté pire que celuy qu'il dit estre de quatre especes, sçauoir l'escaillement, le lauement, le rongnement & la fausse monnoye, il n'y eust eu de difference, sinon que l'vn se faict sans permission, & l'autre se fust faict par ordonnance.

I'ay apris qu'en toutes ces conferences ces confreres imitoient l'Astre qui les domine, estans tousiours contraires en opi-

nion. Et ressembloit à celuy qui pensoit faire vn masque de Damoiselle, il faisoit vne brayette. Et ne s'accordoient qu'en ces deux points, de mettre vne douziesme de Traicte sur l'or & sur l'argent, & de faire vn parti general des Monnoyes de France & Nauarre.

Turq. Vous m'estonnez, M. Guil. quand vous parlez de ceste douziesme de Traicte. Et quoy? tel eust pensé auoir douze escuz dans sa bource, & il n'y en eust trouué qu'vnze, & eust fait perte de huict pour cent, & plus par ceste affoiblissement de Monnoyes.

Et pour le parti general, il en fust arriue semblable fin qu'à celuy qui en fut mal mené pour auoir faict ce que ces gens icy voudroient faire. Les fermes generales peuuent estre bonnes en quelques autres choses, mais non des Monnoyes, ou il faut que chasque Maistre responde de son ouurage.

M. G. Vous en parlez par Bemol, Becar, & Nature', vous sçauez les mots qu'il faut dire, instruisez-moy sur ce que ceux icy crient, qu'il faut augmẽter la Traitte pour empescher le transport.

Turq. L'augmentation de l'or & de l'ar-

gent eſt vn affoibliſſement, & quand vne Republique ſe porte à ceſte extremité, l'on croit que ce ſoit par neceſſité, ou bien qu'ils deſirent d'eſtre riches par imagination. Or la France riche & opulente n'a beſoing d'affoiblir par ce ſurhauſſement de Traite, pour empeſcher le tranſport, mais il faut faire vn ſi bon reglement ſur tout ce que l'on recognoiſt qui apporte ce deſordre, & laiſſer le pied de l'or & de l'argẽt cõme il eſt, ſans augmenter ny diminuer.

M. G. Vous n'eſtes donc pas de l'opiniõ de ce membre ſeparé du corps qui vouloit démancher les Spheres celeſtes pour faire retrograder la Lune, comme fit Ezechias le Soleil, ſes maſles mules, il euſt fait pire que les Geans.

Turq. Ie ſçay qu'il vouloit que l'argẽt fin qui vaut par Edict 21. liu. 3. ſols, ne valuſt que 20. li. 18. ſols 10. den. qui euſt eſté de perte 4. ſols 2. de. pour marc, & prẽdre encore là-deſſus vn douzieſme de Traicte, c'eſtoit mal operé pour le peuple, & croy que tous mes compagnõs qui ſont là-bas diront cõme moi, qu'ils n'ont jamais veu perſonne de ſa qualité aller ſi ſcandaleuſement contre ſon ſerment, qui l'oblige a ne conſeiller iamais l'empirance.

M.G. Vous ne le cognoissez pas, c'est vn compere qui ne vise qu'à son profit, & en ce qu'il met en auant, il est aussi effronté que les Pages de Cour, que luy eussent-ils donné le relais de dix en bas.

Quant à ce Gentil-homme qui pique tout le iour le pauć, pour soliciter son pied nouueau, ie preuoy que son esperance, & sa plume s'en iront au vent, & puis le voila bien remonté de tant de nuicts & de veilles qu'il à trauaillé pour enjāber ces pieds à 22. Carats sur le fort, & a vnze deniers de mesme, que dites vous de ce tiltre.

Turq. Ie dis que l'or à 22. Carats, est plus aisé à falcifier que l'or de nos escus, qui est à 23. Carats, & de faict vous voyez beaucoup plus de pistoles fausses que de nos escus. La fabrique & bonté desquels ne se peut si facilement contrefaire: Mais ces nouueaux proposans veulent faire trauailler l'or à 22. Carats sur le forr, qui est 22. vn quart, & par ce discours il est dict que les pistolles ne sont qu'à 21. Carats trois quarts, il en faut donc affiner partie pour changer l'autre de demy Carat, qui est presque le tiers d'or fin, & pour en faire nos escus, il ne faut que les charger marc pour marc d'or fin, pour les mes-

tre au tiltre de l'ordonnance, ainsi en trauaillant d'or à vingt deux Carats sur le fort, on n'espargne point l'affinage, non plus qu'à nos escus, puis notez que la traicte qu'on veut mettre sur le marc d'or ouuré, fera que ledit or à vingt deux Carats, coustera plus au peuple que l'or à 23. Carats : ainsi qu'il se fabrique maintenant, Qui est de difference de 10. liures huict deniers à la perte du peuple. Mais si l'on vouloit trauailler l'or à 22. Carats, sans affiner les pistolles, & que le Carat qui est de plus à nos escus entrast dans le marc au profit du peuple, sans augmenter le fin ny la Traicte, i'en serois d'aduis & non autrement.

M. G. Par sainct Godiueau, i'ay peur de mourir encore vne autrefois d'aise, de vous oüyr si bien esplucher ces apprentis au faict des Monnoyes, ô pauures gens, que ferez-vous ! Turquant vous abat à ce coup le caquet, continuez encores, Dieu vous en sçaura gré, puis que vous faictes pour Monsieur mon bon amy.

Tur. De trauailler l'argent à vnze deniers sur le fort qui seroit vnze deniers deux grains, vous remarquerez la perte & l'incommodité : Car les Realles d'Espagne,

qui ſont la matiere de nos quarts d'eſcus, les meilleures ne ſont maintenant qu'à vnze deniers deux grains, & ne s'en trouue peu ou point de meilleurs. Au lieu qu'elles deuroient eſtre à vnze deniers quatre grains ſuiuant l'Edict du Roy d'Eſpagne : Et y en a grand nombre, marquees M. & F. deſcriees par l'Edict de 1602. que le Tiltre en eſt ſi incertain, que les vnes ſe trouuent à dix deniers, quatorze, quinze, ſeize, ou dix-huict grains: & fonduës toutes enſemble ne reuiennent pas dans les remedes, ſinon qu'elles ſoient triées. Et deuez ſçauoir que les marchãds trafiquans en Eſpagne, ſont contraints receuoir toutes ſortes d'eſpeces ayãt cours dans le Royaume, fortes ou foibles, & les ayant receuës, les apportent en France peſle meſle, pour les liurer toutes à vn meſme prix, aux maiſtres des Monnoyes; & s'il failloit trauailler à vnze deniers ij. grains, il faudroit afiner partie deſdictes realles, pour charger les autres, qui ſeroit à grand frais : & ne s'y trouueroit Maiſtre qui vouluſt prendre la ferme des Monnoyes qu'à vil prix. Ou bien l'on chargeroit les matieres, de l'afinage, qui ſeroit d'autre coſte rouler les marchands, & ne

voudroient plus trafiquer.

M. G. Bon, continuons ceſte veine, nous ſommes dans le grain, ne craignez point, enfoncez d'eſtoc & de taille, & nous gaignerons la bataille.

Turq. Plus, il eſt à remarquer que trauaillant ſur le fort de poids & loy, c'eſt vne grande deſpence pour le peuple ſans aucune vtilité, parce qu'en fabriquant les eſpeces l'on en pourra tirer iuſques à la valeur de ſix ſols pour marc d'argent, & de ſoixante huict ſols pour marc d'or, & eſtre dans les termes de l'Ordonnance, ſans payer aucune Eſcharceté de loy ny foiblage de poids, qui ſeroit oſter à ſa Majeſté ce droict pour le prodiguer à des perſonnes qui s'en préuaudroient à ſes deſpens & de ſon peuple.

M. G. N'auez-vous point oüy parler de ceſte machine à prendre mouſches, qui couppe, qui taille, qui rogne, qui marque tout d'vn coup, & de ceſte iument qui dõne à pluſieurs de vilains coups de pieps entre la teſte & les eſpaules, & deſmoule les pourpoints.

Turq. Nenny, Maiſtre Guillaume, ce doibt eſtre quelque façon nouuelle inuentee par quelque eſprit fantaſtique.

M. G. C'eſt la plus belle, la plus parfaicte, la plus authentique, la mieux emmanchee folie de Paris, elle gerſe, elle friſe, elle releue les eſpeces en forme de medaille, bref c'eſt la plus accomplie, la plus moralle, la plus Philoſophique machine du Royaume de la Lune.

Tur. En voila bien, Maiſtre Guillaume, tel parle de trauailler auec ces machines qui ne ſçait que c'eſt: Elles ſont de grands fraiz, difficilles à entretenir, la moindre choſe qui s'yrompt vous voila arreſtez: Et vn maiſtre qui aura haſte de ſon ouurage aura bel attendre qu'on racouſtre ſa machine, puis elle ne fera iamais les pieces de meſmes poids, ains ſerõt les vnes foibles, & les autres fortes qui ſeroit vn moyen pour ruiner les maiſtres, ou bien violer l'ordonnance: Si cela auoit lieu, que deuiendroiẽt tant d'Ouuriers & Monnoyers qu'il y a en France, qui ont acquis eux & leurs predeceſſeurs, en faiſant ſeruice au Roy & au public, ce droict d'eſtre ſeuls admis en ceſte charge: ce ſeroit contre le droict & l'équité, de leur oſter le moyen de gaigner leur vie.

M. G. Vous ne faites donc pas dauanta-

ge

ge d'eſtãt de ceſte machine, ny moy auſſi.

Tur. Ie ne l'approuue nullement, ny la façõ de ſes medailles, pour n'eſtre pas fort propres aux comptes, a cauſe de ce relief, mais ie trouue bon que l'on mette leffigie du Roy d'vn coſté des eſpeces, & de l'autre coſté la Croix, ainſi qu'aux pieces de dix ſols.

M. G. Vous me grattez ou ie me demangé, car la Croix eſtant d'vne coſte, ce ſera vn teſmoignage certain, que Monſieur mon bon amy eſt le Roy Trés-Chreſtien, & de l'autre coſté ſa figure au vif, ce ſera vn argument à ceux qui viendront apres nous, de dire, voyant ſon pourtrait: Voila le plus grand Roy qui iamais aye eſté en France. Nous ſommes donc d'accord en ce point, mais non pas en ce que ces diſcoureurs vous blaſment de ce que vous oubliaſtes en dreſſant l'Edit de 1577. ceſte proportion douzieſme hors œuure & en œuure de l'or à l'argent, & ne font qu'abbayer que tout le deſordre vient de là: Eſtiez vous moins ſçauant qu'eux en ce poinct? ie croy que non.

Tur. Nous ne remarquaſmes iamais que cela feuſt neceſſaire, ioint l'impoſſibilité de la choſe: & de dire que l'abus vient de

ceſte diſproportion, cela eſt bon à dire à ceux qui n'entendét rien au fait des Monnoyes, veu que cela ne s'eſt iamais prattiqué en France ny en toute l'Europe, ny ne ſe peut prattiquer, & ie m'en vay prouuer mon dire par raiſons demonſtratiues.

Mais auant que d'entrer en matiere, faiſons en bon Logicien, diſtinguõs les Metaux en œuure, & hors d'œuure: hors œuure, ceſte proportion ſe peut obſeruer, ayant eſgard au nombre Arithmetique, d'autant que multiplians quelque nombre que ce ſoit par douze, il produira touiours douze fois autant que ſon multipliant: Exemple, multipliez 21. liures 3. ſols (qui eſt le prix du marc de l'argent fin par douze) il en prouiendra 253. liures 16. ſols, qui eſt le prix qu'on donne par ce nouuel Edict au marc d'or fin, qui eſt de plus que celuy d'apreſent 13. liures 6. ſols partãt c'eſt affoiblir le marc de ce ſurplus.

Et l'or à 22. Carats à ce tiltre vaut 232. liures 13. ſols hors œuure, & en œuure on le fait valloir 249. qui eſt luy donner de traicte 16. liures 7. ſols, & à preſent il n'y en a ſur le Marc de nos eſcus qui ſont à 23. Carats que cinq liures trois ſols, c'eſt doc de plus 11. liures 4. ſols qui ſeroit bien ache-

ter ceſte proportion douzieſme : car les Henriques qui ſeroient à 22. Carats, couſteroient plus au peuple, de vingt-quatre ſols pour Marc, que ne font nos eſcus, qui ſont comme i'ay dit à 23. Carats, outre & par deſſus vn Carat de meilleur, qui vaut 10. liures 5. deniers, partãt le peuple y perdroit 11. liures 4. ſols 5. deniers. Et ne croy pas qu'on aye bien entendu ceſt article, car l'on euſt ordonné qu'en trauaillant d'or à 22. Carats, que le Carat qui eſt de plus en nos eſcus, fuſt entré dans œuure au profit de ſa Majeſté, & de ſon peuple; & non point dans la Traicte, & que celle qui eſt à preſent fort petite, au regard de l'autre euſt demeuré, ſans augmenter ny diminuer.

L'on fait valoir par ceſt Edict, l'argent à vnze deniers, ouuré, 20. liures 15. ſols, & nos quarts d'eſcus ne valent ouurez que 20. liures 3. ſols 2. deniers, qui eſt de difference vnze ſols dix deniers pour Marc, qu'ils employent à la Traite, au pardeſſus de celles de nos quarts d'eſcus, qui n'eſt que de 15. ſols 6. deniers, partant de pure perte au peuple vnze ſols dix deniers, & voyons ſi ceſte porportion douzieſme ſe peut obſeruer en œuure : quant à moy ie

tiens cela pour impoſible, & la veux refuter par leurs meſmes propoſitions de trauailler ſur le fort.

Mais pluſtoſt que de faire voir ceſte impoſſibilité: il faut eſtre inſtruict de ce different, qui eſt que l'on veut mettre le remede de loy, & foiblage de poix ſur le fort, au lieu que nous les auons ſur le foible, Et afin qu'vn chacun ſoit iuge competent de ce debat, donnez vous la patiẽce que ie vous inſtruiſe ſur ce ſujet. Sçachez que le Marc de nos quarts d'eſcus eſt à vnze deniers de fin, deux grains de remede, & à 25. & vn cinquieſme de piece à la Taille, au remede d'vn cinquieſme de piece: & le marc de nos eſcus eſt à 23. Carats, au remede d'vn quart de Carat, à la Taille de ſeptante deux & demy, au remede deux felins ſur le foible, & poize chaque eſcu ſoixante trois grains, & chaque quart d'eſcu poize ſept deniers douze grains & demy.

Et par cet Edict, l'on veut fabriquer les Henriques d'argent à vnze deniers ſur le fort qui ſeroit vnze deniers deux grains & à la taille de vingt pieces trois quarts entiers, & de quatre vingts trois pieces ſimples Henriques au marc ſur le fort, qui

ſeroit pour ce forçage vn denier douze grains de poids, & les Henriqeus d'or à 22. Carats ſur le fort, qui ſeroit 22. Carats vn quart, & à la Taille de quatre vingts-trois pieces au marc ſur le fort, comme dit eſt, qui ſeroit pour ce forçage deux felins, & peſeroit chaque ſimple Henrique, tant d'or que d'argent 2. deniers ſept grains & demy. Or voyons ſi la proportion 12. eſt obſeruée en trauaillant à ce tiltre.

M. G. Bon, donnez; ſi vous forcez ceſte bariquade, ils ſont à nous: car ils n'ont plus de retraicte que ceſte douzieſme, & ayant faict voir que cela ne ſe peut, & que eux meſme ne l'obſeruent pas, ils ſeront declarez Heretiques au faict des Monnoyes: bruſlables comme vne belle petite Horloge de bois.

Tur. Cela m'eſt fort facille, car l'on veut trauailler l'or à vingt deux Carats ſur le fort en loy, qui eſt vingt-deux Carats vn quart, & l'argent à 11. deniers de meſmes ſur le fort en loy, qui ſeroit vnze deniers deux grains. Or notez que le quart de Carat, qui va pour le forçage au prix qu'ils mettent le Marc d'or fin, vaut cinquante deux ſols dix deniers, & les deux grains de fin que l'ō met pour le forçage ſur cha-

que Marc d'argent, valent 3. sols, lesquels multipliez douze fois, ne valent que trente six sols, & pour reuenir à proporsitiõ douzieſme auec l'or, il s'y deuroit trouuer cinquante deux sols dix deniers, qui est ce que vaut le quart de Carat qui va pour le forçage du marc d'or, ainsi vous voyes qu'il y a de difference de l'vn à l'autre de seize sols dix deniers, ne voyla pas ceste proportion 12. mal obseruee pour le regard du fin, de l'or à l'argent.

M. G. Auancez, pouſſez, pourſuiuez vostre pointe, vous auez desia gaigné la moitié de leur retranchement, ils se retirent en desordre, il ses faut vaincre, ou mourir encore vne autrefois, voyez ils ont mieux rencontré sur le poids que sur le fin.

Turq. Trauaillant l'or sur le fort en poids, il faut que ce forçage soit pour le moins de deux felins sur marc, qui sont quatorze grains, qui valent quinze sols deux deniers, & pour le marc d'argent, il faut que le forçage soit d'vn denier douze grains, qui valent trois sols deux deniers, par ainsi multipliez douze fois trois sols deux deniers pour le forçage de poids de chaque Marc, produira 38. sols, & pour reue-

nir à proportion douzieſme auec l'or, il n'y deuroit auoir que quinze ſols deux deniers, qui eſt le prix des deux ſelins qui vont pour le forçage de l'or, partant il y a de difference de vingt deux ſols dix deniers, qu'il y a de plus ſur l'argent que ſur l'or: Et par ces raiſons vous pouuez iuger que ceſte proportion douzieſme ne ſe peut obſeruer en œuure.

Remarquez encore vn autre grand deffaut, ils employent tout le marc à la Taille ſans rien reſeruer pour le tresbuchant que le forçage, qui eſt de quatorze grains pour marc d'eſcus, vous qui entendez aux Mõnoyes, iugez s'il y a moyen qu'vn ouurier rende 83. pieces d'eſcus trébuchants auec 14. grains d'or, cela ne ſe peut, & de meſme 83. pieces d'argẽt auec 36. grains pour tout trebuchant : les Maiſtres des Monnoyes, & les ouuriers, ont intereſt à cet article. Les maiſtres pour l'argent, à cauſe qu'il ſe deſchet au blanchiment. Et les ouuriers diront qu'il faudra tous les iours refondre leurs ouurages à faute qu'il ne trébuchera pas à la piece, par ainſi voꝰ voyez que ce n'eſt pas tout de ſçauoir la Theorique du fin, & du poids, mais il faut ſçauoir la prattique de la fabriquation, ce que ne

ſçauent pas ces propoſans.

M. G. Sa, ça, appreſtez le Triumphe, & conduiſez en grande reuerence cet homme illuſtre, & auec applaudiſſement exaltez vos voix, criant, viue Turquant qui deffend la cauſe du public, & n'oubliez pas auſſi Maiſtre Guillaume, car il a bonne enuie de bien faire, & ne luy manque que le pouuoir, Changeons de batterie: que dites vous de ce deſcry, ne ſeriez vous pas d'opinion que l'on commençaſt par ces donneurs d'aduis, car ils ont la mine de faux teſtons, ie me doute qu'eux ny moy ne gaignerons ny ne perdrons au ſurhauſſement ny au decry, car nous ſommes tous chargez de piſtolles, comme vn crapaut de plumes.

Turq. Pour le decry des eſpeces eſtrangeres, ie ne voy qu'il y aye lieu de l'empeſcher, car ſi l'on m'euſt voulu croire en l'aſſemblee de ſoixante dix ſept on n'euſſe donné cours qu'aux eſpeces de France, i'en prophetiſay deſlors le malheur qui ſe voit pour le iourd'huy, mais que l'on y prenne garde à preſent: Car la memoire des choſes paſſees eſt la prudence de ce qui eſt à aduenir: & vaut mieux que ce ſoit aujourd'huy que demain, & aprenez

ce

ce traict de moy, qu'en matiere de decry l'on doit pluſtoſt ſentir le coup que la peur, ſans vſer de delay, de iour ny heure: parce que le temps donne inuention à vn chacun, de tranſpoſer ſon Or & ſon Argent, pour s'empeſcher de perdre : Et pour celuy des eſpeces courtes, ie trouue qu'il eſt auſſi neceſſaire que l'autre, pour empeſcher que les rongneurs ne rendent les quarts d'eſcus ſi cours qu'ils ne peſerõt pas la piece de dix ſols, comme il s'en voit pluſieurs, penſant auoir de l'Argent en quantité, l'on n'aura que la qualité, & tenez pour tout certain que ſi l'on y apporte quelque reglement, à preſent que la matiere eſt eſmeuë, l'on ira d'Ægypte en Babylone.

M. G. O ! Monſieur Turquant, cõment vous y allez, & que ſe ſoucie le peuple de tout cela, pourueu qu'il employe toutes ſortes d'eſpeces rognées & non rognées, pour ce qu'elles vallent ?

Turq. Le peuple ſera inſtruit que le prix n'eſt point dõné aux eſpeces d'Or & d'Argent pour leur forme accid ẽtale : mais à cauſe de la quantité & de la bonté de la matiere. C'eſt pourquoy elles doiuent eſtre d'vn poix certain, ſans les expoſer,

les vnes fortes, les autres foibles, & qui ne practiquera le poids, verra touſiours du deſordre.

M.G. Ie trouue que ce diſcours raiſonne en faueur du pauure peuple, quand il dit, que les eſpeces legeres auront cours pour ſix mois, & que l'on en payera les Tailles & ſes autres neceſſitez, mais il en faict de plus riches en eſperant de dire qu'ils auront de l'argent cour pour ces 6. mois, il y a tel qu'il n'en a ny peſant ny leger pour vn iour, c'eſt en quoy il ſe trõpe.

Tur. Maiſtre Guillaume, auſſi faictes vo⁹ bien, car de dire que les riches ferõt de la perte en ce deſcry, c'eſt mal argumenter, le riche pecunieux a moyen de trier le fort du foible, & par apres expoſer les legeres & rongnees, ſoit en prets, en achapts ou à payer les artiſans, qui s'en trouuerõt ſaiſis au iour du deſcry: Et en ceſte façon le riche ſe garantira de la perte en gros, & le pauure la portera en detail. Puis de dire que durant ces ſix mois l'on en payera les Tailles, la perte en tomberoit ſur les coffres du Roy. Voyez donc s'il ne vaut pas mieux prattiquer la forme du deſcry que i'ay dit cy deſſus, & n'vſer de delay, attendu que le temps ne guerit pas le mal,

ains au contraire l'augmente, & ceſte expoſition de ſix mois donne moyen aux rongneurs d'alterer les eſpeces plus que auparauant.

M.G. Ho, ho? Ie n'entendois pas qu'il y auroit de la perte pour Monſieur mon bon Amy, & encore moins du pauure peuple: Mais ie croyois que le tout tomberoit ſur les vſuriers: puis vous dictes vray, que les rongneurs feroient mieux leur trafic que iamais, car il n'y auroit piece durant ce temps-là qui ne paſſaſt par les cizeaux, ou bien ils ne la pourroient attraper. I'entre en memoire en forme de baſton rompu; Vous auez bien prouué cy-deuant que le ſurhauſſement ne prouenoit point à faute de ceſte proportion douzieſme, comme ces criailleurs veulent faire acroire, mais vous ne m'auez point fait certain d'où il procedoit.

Turq. Le ſurhauſſement de l'or prouiẽt du traffic, à cauſe que les marchands portent en peu de lieux grandes ſommes de deniers, & ayant beſoin les vns des autres, ils achetent leur commodité. Et ainſi peu à peu ceſt abus s'introduict, & s'augmente auſſi par la vente des marchandiſes, parce que le marchãd prend en paye-

ment toute ſorte deſpeces à tel prix que l'on voudra, mais il vous vend ſa marchãdiſe au prorata, & faict touſiours bien ſon compte.

Vne autre raiſon de ſurhauſſemẽt c'eſt qu'on à donné cours aux eſpeces eſtrangeres de les expoſer à la piece, ce qu'il ne falloit iamais faire, ains les eſtimer comme matiere, pour eſtre conuerties aux armes & coings de ſa Majeſté : parce qu'il y en a vne ſi grande quantité : & de diuers tiltres & marques, qu'il faudroit que chacun feuſt Chãgeur pour les recognoiſtre, car aux moins entendus quand on leur baille quelque piece ; Et on leur dict, elle vaut tant, ils la reçoiuent, & la font courir à ce prix.

Mais la plus certaine raiſon de toutes, c'eſt que l'Or ne ſe reçoit qu'au poids, & au cõtraire, l'Argẽt ſe reçoit indiferẽment peſant & leger, & par ce moyen il faut que l'Or qui eſt ſon integrité ſoit reſtitué d'auantage que l'argent qui eſt expoſé rõgné leger, & deffectueux en ſon poids.

M. G. Vous dites vray, c'eſt vne grande faute de peſer l'vn & non pas lautre, & ay touſiours ouy dire qu'vne certaine declaration en eſtoit cauſe, mais à toute choſe

il y a bon remede.

Turq. Le surhaussemẽt vient aussi de ce que l'orfeurie n'est pas bien reglee, par-ce qu'auiourd'huy l'orfeure achepte & vend l'Or & l'Argent à sa discretion, ce qui se faict & se voit publiquement, car le tiltre de leur Argent à 11. deniers 12. grains, ne vaut par ordonnance que 20. liures 5. sols 4. deniers, & ils le vendent 22. liures le Marc, qui est 35. sols de surachapt de perte à ceux qui acheptent de la vaisselle d'argent, outre les façons qu'ils vendent à leur discretion.

M. G. Vous dites vray, les affineurs & Orfeures acheptent toutes les realles, & l'Or qu'ils peuuent atrapper, à quel prix que ce soit, & affamẽt les pauures maistres des Monnoyes, ce qui est contre toute bõne mornifle, & se sauue touſiours du surachapt, sur leurs façons, & se mocquent des ordonnances, selon ma ceruelle, cela ne va point bien.

Turq. Cõment Maist. Guillaume, vous vous en allez docteur au faict des Monnoyes? il est vray ce que vous dictes, qui vous en a tant appris.

M. G. I'ay apris ce traict là, qui est plus visible, & auquel l'on donne moins: si ie

de remede : si ie deboutonne vne fois le pourpoinct de ma science, i'en diray bien d'autres, car ie croy estre aussi grãd Clerc que ces donneurs d'aduis.

Turq. Maistre Guillaume, ie recognois que vous estes seul assez capable de répõdre à toutes ces petites difficultez, mais puis que l'occasion s'est presentee, ie suis fort satisfait d'auoir monstré au public la perte où les amene ceste Edict.

Car si en l'annee 1577. l'on eust mis vne si grande Traite sur l'or & sur l'argent que l'on y veut mettre, ceux qui ont à present beaucoup d'argent perdroient pour marc au décry 27. sols, & pour marc d'or 16. liures 7. sols, qui reuiendroit à 6. pour cent & plus, tant sur l'or que sur l'argent, outre le foiblage des especes roignees, qui pourroit peut estre bien monter deux fois dauantage, C'est pourquoy il la faudroit plustost diminuer au profit du peuple, que de l'augmenter à sa perte, le Roy a mesme subiect d'empescher qu'on ne l'augmente : parce que luy ou les siens à l'aduenir feroit ceste perte, y arriuant vn tel desordre que celuy qui est à present, & payeroit auec vzure le peu de profit qu'il

pourroit faire par ceſte augmentation de Traite.

M.G. Vous eſtes donc bien loing de compte, car ces propoſans donnent à entendre à Monſieur mon bon Amy, que mettant ceſte grande Traite, l'on empeſchera de tranſporter l'or & l'argent de ſon Royaume.

Tur. Quel abus! n'y a il autre moyen d'ẽpeſcher ce tranſport ſans ceſte augmentation? ie dis tout au contraire que c'eſt inuiter les Princes ſes voiſins de changer leur pied auſſi toſt qu'ils auront veu qu'on affoiblira en France, & qu'on aura mis ce forçage ſur l'or & ſur l'argent qu'on leur donne de courtoiſie, en ſorte qu'ils ſçauront ſi bien proportionner leur fin & leur taille, qu'ils auront moyen de refondre les nouuelles eſpeces; & ſi lon n'apporte autre raiſon pour fortifier ceſt Edict, ie croy qu'il eſt enſeuely, car ſi cela auoit lieu il faudroit tous les ans refaire vn pied nouuea u.

M G. Ce n'eſt pas grand cas, ma cõmere en faiſoit biẽ deux tous les 9. mois: ce hableur fait du cuir d'autruy large courroye de dire qu'il y aura diference du fort au foible, de 12. ſols pour marc; ſi cela eſt,

eſiouïſſez vous Billonneurs, car vous aurez ce profit qui ne vous couſtera rien, & ne ſerez plus en peine de ſçauoir la bonté interieure de nos eſpeces : Ce forçage vous en faict certain, vous les tranſporterez tout à voſtre aiſe, & par ce moyen ſerez bien toſt riches, veu que l'on veut eſtre ſi prodigue, que de vous donner pour l'amour de Dieu, ſoixante huict ſols pour marc d'Or, & ſix ſols deux deniers pour marc d'Argent, outre ce que vous gaignerez en triant le fort du foible : ſi cela a lieu Maiſtre Guillaume s'en va eſtre Billonneur, & Marchand tranſporteur tout à faict, pour apporter l'vſage de l'Or & de l'Argent en l'autre monde, mais Dieu vueille qu'il n'y face pas tant de mal qu'en ceſtui-cy.

Turq. Maiſtre Guillaume, vos diſcours font tort à voſtre reputation, parce qu'on vous tiẽt pour vn fol, & vn ſage n'en ſçauroit dire d'auãtage, & m'eſiouis auec vous du zele que vous auez au ſeruice de Monſieur voſtre bon amy.

M. G. Quoy ? pour Monſieur mon bon amy, i'yrois arracher quatre dents à Lucifer, & démantibuler Cerbere, & n'ayez peur que là où ie ſçauray qu'il y va de ſon intereſt.

intereſt, que ie ne me rende inuincible,& ſuis fort en colere contre ceſt Edict qui veut que les Maiſtres des Mõnoyes prennent les piſtoles à deux ſols au pardeſſus de leur iuſte valeur; & ceſt aduiſeur dict, que Monſieur mon bon amy en fera la perte, il n'en fera rien, ie m'y oppoſe pour luy, Qu'en dictes vous, ne fais ie pas biẽ?

Turq. Vous faictes le deuoir d'vn bon ſeruiteur: car à quelle fin ſeroit ceſte perte? Monſieur voſtre bon amy de trois liures treze ſols pour marc de piſtole? il n'eſt pas raiſonnable, encore moins les Maiſtres des Monnoyes: mais ie cognois leurs intentions, c'eſt de ietter cela ſur la Traite, afin que le peuple aye moins de cognoiſſance de ſa perte.

M.G. Par ſainct Picot vous auez rencontré, ceſte Traite eſt la retraite de tout deſordre, c'eſt deſcouurir S. Pierre pour couurir S. Paul, que de donner vingt ſols pour en oſter dix, comme qui diroit: vn fripier fait marché auec vous de prendre voſtre manteau à deux eſcus plus qu'il ne vaut, l'ayant, le grattera, l'accommodera, & le fera paroiſtre tout neuf,& le voulant rauoir de luy, vous en fera payer dix eſcus, & ne ſera pas ſi bon que quand vous

luy auez baillé : Iugez qui gaignera de vous deux. Ainſi en eſt il de ceſte propoſition, & puis l'on veut faire vn Edict ſi inuiolable, & on le rompt auparauant qu'il ſoit eſtably: Ho; ho, ie m'engage auec ces lunatiques mal à propos au combat, en imitant ce Philoſophe qui voulut parler de l'art militaire deuant Hannibal: Mais declarez moy, auſſi bien qu'eux Licencier du Bazacles, & Docteur de Gaffelaze.

Turq. Vrayement, Maiſtre Guillaume, i'admire voſtre bel eſprit, vous auez bien apris depuis que vous eſtes mort, ſi vouliez demeurer en ce monde l'on vous feroit paſſer Maiſtre és Arts, & croy que vous ſeriez ouy ſur ce nouuel Edict: il y en a bien eu d'autres.

M. G. Non, non, ie m'en veux retourner en l'autre monde, il n'y a point tant de Pages ny de Lacquais, & ne ſont pas ſi meſchans qu'en ceſtuy-cy: Mais auãt que ie m'en retourne vuidons vn peu le debat des Balanciers de Limoges, leſquels ſe plaignẽt de ce qu'il faudra ſi peu de poids à treſbucher ſuyuant ceſt Edict: Et diſent que ceſtuy-cy reſſemble ces bonnes meſnageres qui bruſlent vne chandelle pour chercher vne eſpingle.

Turq. Vuidons donc ceſte difficulté, ie dis que s'il faut treſbucher l'or & l'argent à vn meſme poids, il faut que toutes les eſpeces ſoient iuſtes & eſgales: ce qui eſt contraire à ſa proportion, d'autant qu'il donne plus de forçage à l'argent qu'à l'or, pour le moins de vingt deux grains pour marc, n'y ayant que deux felins, qui ſont quatorze grains pour le forçage du marc d'or, & trente ſix grains pour le marc d'argent, partant celuy qui bailleroit l'or au poids de l'argent y perdroit à la piece, outre ce qu'on a de couſtume de dõner plus grand treſbuchant à l'argent qu'à l'or, parce qu'il ſe dechet au blanchimẽt, comme i'ay dit cy-deuant: ce que ne faict pas l'or, pour eſtre le chef d'œuure de la Nature Metallique.

M.G. Les Balanciers gaigneront donc leur cauſe, & luy ſera condamné aux deſpens, & à tenir priſon iuſques à l'entier payement, & s'il en ſort, ce ne ſera pas ſur la caution de Larlas ny de Bragiron, ſi on ne les reçoit pour ne rien valoir.

Turquant. Il eſt temps que ie m'en retourne aux champs Eliſees, où tous mes compagnons m'attendent auec impatience pour ſçauoir la teneur de ceſt Edict. Ie

m'en vay leur en faire le rapport: Excuſez moy donc Maiſtre Guillaume, ſi ie ne vous tiens dauantage compagnie.

M. G. Si vous voulez attendre vn peu que i'aye eſté dire Adieu à maiſtre Philippes mon gouuerneur, ie m'en retourneray en l'autre monde auec vous.

Turq. Nous ne tenons pas meſme chemin, car ie paſſe par les iſles fortunées, & vo⁹ allez paſſer par le royaume de la lune.

M. G. Vous dites vray, car ie veux aller dire en paſſant aux autres Lunatiques que leurs cõpagnons n'ont pas bien fait leurs affaires en France auecleur drogue d'auis de Tourmentine: Mais auant que nous nous departions, dites au moins quel eſt voſtre aduis ſur ceſt Edict.

Turq. Mon aduis eſt de retourner à l'Edict de ſeptante ſept, & au compte d'eſcuz, ſ'il ſe pouuoit, mais puis que la liure eſt authoriſée par l'Edict de ſix cens deux de faire fabriquer des liures qui ſeront eſpeces de compte, comme eſtoit l'eſcu, & ſur le pied de ladite derniere ordonnance, deſcrier les eſpeces rongnées, & legeres, & les eſtrangeres qui cauſent tout le deſordre, faire vn bon reiglement ſur le tranſport, & par meſme moyen reigler les Or-

feures,& les affineurs,& faire le tout bien obſeruer. Voila ce que ie croy eſtre neceſſaire pour le bien public. Adieu Maiſtre Guillaume.

M. G. Adieu Monſieur Turquant, grand mercy de voſtre inſtruction, vous m'auez faict plus ſage de vingt deux Carats que ie n'eſtois : Mais auant que de faire voile, ie veux dire deux mots au peuple de France: Qui ſont que ce ſcribe conclud que ce qu'il a eſcrit, n'eſt que pour deſtromper vos eſprits de l'apprehenſion que vous auez de ce nouuel Edict, le diſcours ſemble beau, mais le prattiquer ſeroit dommageable,& ceux qui ſont experts au fait des Monnoyes, qu'ils conferent ſon diſcours auec ceſtui-cy, & là deſſus qu'ils iugent ſans paſſion : & qui aura tort de nous deux, l'amendera à ſon compagnon, Et là deſſus, auſſi Maiſtre Guillaume conclud qu'en ce diſcours voulant vous detromper, il s'eſt trompé luy meſme, & ſes aſſociez, eſperant de baſtir vn grand gain ſur la perte de Monſieur mon bon amy & de ſon peuple, en voulant prendre d'vn ſac deux moutures, ce ſont de mes niais de Soulongne qui ſe trompent à leur profit, car ils ſeroiēt bien aiſes qu'on leur payaſt

ce forçage qu'ils proposent, qui seroit trois liures quatorze sols deux deniers pour marc d'or & d'argent, & ne seroit obligé de le mettre dans les pieces ny en payer aucun remede, & pourueu que l'or fust à vingt-deux Carats, & l'argẽt à vnze deniers, ils diroient: nous auons trauaillé suyuant l'ordonnance, par ainsi l'on payeroit pour se faire desrober: Et auroiẽt ces Messieurs, argent & drap, qui seroit vne perte publique, outre celle que l'on feroit pour affiner les quarts d'escus, & les mettre au tiltre qu'il dit, & mal sur mal n'est pas santé.

C'est pourquoy, Monsieur mon bon amy, comme sage Roy que vous estes, vous ne ferez rien en cest affaire qu'auec le conseil des plus experimentez de vostre Royaume, desirant cependant que le nombre de vos ans esgalle celuy de vos escus, & que vous puissiez iouyr de l'vn & de l'autre, auec autant de felicité que vous auez de gloire. Et qu'apres auoir possedé tous les Empires du mõde, vous puissiez monter victorieux dans le Ciel, pour tenir à vostre rang le sceptre de Iupiter, & prenãt cõgé de vous, ie m'en vay paracheuer mon voyage de l'autre mõde.

Turquant au peuple de France.

Eſueillé par vos cris, i'ay quitté mon tombeau,
Pour vous venir monſtrer quel eſt ce pied nou-
ueau:
Liſez bien ce diſcours, & gouſtez ſa ſubſtance,
Apres vous benirez mon retour en la France.

Maiſtre Guillaume.

Or maintenant ie m'eſiouis
D'auoir ouy Turquant le ſage,
Renuoyer ces trois apprentis
Acheuer leur apprentiſſage.

Debat d'honneur.

C. L'on n'a ſuiuy que mon aduis.
L. M. Non, c'eſt le mien que l'on a pris.
E. Mais c'eſt le mien que tu deſrobe,
M. G. Accordez vous qu'on vous accorde.

FIN.